ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie doivent être adressées :

Le Manitoba
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

LEGISLATURE MANITOBAINE

DISCOURS DE M. JOSEPH BERNIER

(Suite de la semaine dernière)

Nous croyons tous à l'efficacité de la prière.

Aux paroles et aux déclarations que j'ai citées tout à l'heure, je pourrais ajouter cette invitation qui nous était faite encore au-milieu de la guerre, au moment du danger, par le représentant du Roi dans ce pays, le Lieutenant-Gouverneur, quand il demandait par proclamation publique aux citoyens de la province d'arrêter leurs travaux à l'heure du midi, pendant une minute, et cela durant une semaine. Pourquoi? Pour invoquer la Puissance divine en faveur des armées alliées.

Je le répète, je ne puis comprendre pourquoi l'on met tant d'acharnement à effacer des lois toutes clauses pourvoyant à l'enseignement de la prière aux enfants, dans l'école.

Il y a, il me semble, dans cette conduite, une contradiction qui ne fait sûrement pas honneur à ceux qui en sont responsables.

Cette question de la nécessité de la religion dans toutes les actions humaines n'est pas seulement une doctrine catholique, elle est aussi protestante; c'est purement et simplement une doctrine chrétienne.

Le roi et tous les grands chefs de l'Empire Britannique croient en la religion, prient, et croient en l'efficaité de la prière; l'homme occupé au travail manuel, l'homme du peuple, croit en la religion, prie, et croit en l'efficacité de la prière.

Si la prière est nécessaire à l'homme lorsqu'il a atteint l'âge mûr, au vieillard quand il a un pied dans la tombe, au mourant quand il doit paraître en face de son Créateur, d'après quels principes de logique et de sens commun peut-on nier l'absolue nécessité d'enseigner la prière, les principes de la religion à l'enfant dans l'école, au moment où l'on est à façonner son caractère, au moment où son intelligence commence à s'ouvrir à la connaissance des choses du monde, au moment où l'on est à lui inculquer les premiers principes à la lumière desquels il devra s'engager dans la route tortueuse de la vie?

Chose absurde par excellence, on reconnaît l'absolue nécessité de la prière et des connaissances religieuses pour l'homme qui meurt, et on refuse ces mêmes moyens à l'enfant qui naît! C'est comme si l'on voulait assurer la stabilité du toit d'un édifice en commençant par écarter, par enlever tout ce qui est nécessaire pour garantir la solidité de la fondation.

Et quand nous, représentants de la minorité dans ce pays, nous ne faisons que réclamer ce qui est logique et reconnu de toute nécessité par tous les esprits libres de préjugés, l'on nous montre au public comme des gens étroits, exigeants, rétrogrades, comme des citoyens hors la loi. A mon avis, c'est plutôt fort. . . . .

. . . .

J'ai dit que je ne pouvais abandonner les droits qui nous étaient garantis par la Constitution. Je n'ai pas l'intention de réclamer l'attention de la Chambre sur une discussion à ce sujet. Depuis au-delà de vingt-cinq ans, l'on a argumenté sur ce cote légal.

Je me bornerai, par conséquent, à citer les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, celles de l'Acte du Manitoba, ce paragraphe du jugement du Conseil Privé déclarant d'une manière claire et indiscutable que les droits de la minorité ont été violés et qu'il est du devoir des autorités canadiennes de rétablir l'ordre; l'Ordre-en-conseil fédéral basé sur le jugement du Conseil Privé, et mon argumentation sur ce point se bornera à ces différentes citations. Les députés pourront eux-mêmes se rendre compte du bien-fondé de ma prétention. (Ici, Monsieur Bernier a cité toutes ces clauses, nous ne croyons pas nécessaire de les reproduire vu qu'elles sont connues par toute la population). . . . .

. . . .

Mais il y a plus que cela. A part ces lois, dont le sens et la portée sont indiscutables, il y a eu aussi des promesses solennelles faites par les chefs politiques avec toute l'autorité du poste public qu'ils occupaient, et, chose curieuse et qui mérite d'être notée, c'est que les deux Premiers Ministres libéraux qui ont guidé les affaires de la province du Manitoba depuis 1890, ont tous deux commis la même faute. Tous deux ils ont violé les promesses faites à la minorité, d'une manière si flagrante que, pour prouver mon assertion, je n'ai pas besoin de faire autre chose que de lire à cette Chambre les documents suivants.

Promesses de l'Honorable Thomas Greenway

"Manitoba, Comté de Selkirk, savoir :

"Je, le Très Révérend Joachim Allard, O.M.I., de la ville de St-Boniface, dans la Province de Manitoba, Vicaire Général de l'Archidiocèse de St-Boniface, déclare solennellement :—

"Je suis maintenant et étais pendant toute l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, Vicaire Général du dit Archidiocèse de St-Boniface, ayant ma résidence dans la résidence Episcopale de St-Boniface.

"Je me rapelle distinctement que pendant la première partie de la dite année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, l'Honorable Thomas Greenway, que je ne connaissais pas alors personnellement, vint à la résidence Episcopale à St-Boniface, acompagné de Monsieur W. F. Alloway, que je connaissais personnellement, et le dit Monsieur Alloway, m'introduisit alors le dit Honorable Thomas Greenway, et le dit Monsieur Greenway me dit alors savoir qu'il était venu pour voir Sa Grandeur l'Archevêque personnellement, pour affaire confidentielle. Sa Grandeur était alors malade et retenue au lit, j'en informai Monsieur Greenway, et lui dis que, comme Vicaire Général de Sa Grandeur, je pouvais recevoir toute communication confidentielle et la transmettre à Sa Grandeur; et je lui ai alors assuré qu'il pouvait se fier à ma discrétion pour toute communication confidentielle qu'il désirait faire, et que Monseigneur l'rchevêque respecterait aussi ses confidences.

"L'Hon. Monsieur Greenway me dit alors qu'il avait été appelé pour former un nouveau Gouvernement dans cette Province, et qu'il désirait le fortifier en prenant dans son Cabinet parmi les membres Français de la Législature celui qui plairait à l'Archevêque; là-dessus je lui fis la remarque que je ne croyais pas que Sa Grandeur favoriserait l'entrée d'aucun membre Français dans la nouvelle administration, sans condition et sans une entente préalable, au sujet de certaines questions de grande importance pour Sa Grandeur, Monsieur Greenway m'assura qu'il avait déjà parlé de cela avec ses amis et que lui, Monsieur Greenway, était parfaitement consentant à garantir, sous son Gouvernement, le maintien et la condition de ce qui existait alors au sujet :

"1o. Des Ecoles Catholiques séparées.

"2o. De l'usage officiel de la langue Française.

"3o. Des Divisions Electorales Françaises.

"Je reçu les assurances du dit Honorable Thomas Greenway telles que citées plus haut, et lui promis que je les ferais connaître à Sa Grandeur l'Archevêque, et lui dis de plus que je croyais que ses assurances ainsi faites rassureraient beaucoup Sa Grandeur.

"Le dit Honorable Thomas Greenway offrit alors de revenir le lendemain, pour recevoir une réponse, au sujet de la nomination du membre Français de son Cabinet; je lui dis de ne pas se donner ce trouble, mais que le lendemain je le reverrais à Winnipeg pour cela; et il fut convenu entre lui et moi que cette rencontre aurait lieu le lendemain matin dans l'office de Monsieur Alloway, à neuf heures. Ceci termina ma première entrevue avec le dit Honorable Thomas Greenway.

"Pendant tout le temps qui se passa, entre l'introduction de Monsieur Greenway et la fin de la dite entrevue, telle qu'énoncée plus haut. et son départ de la dite résidence ce jour-là. Monsieur W. F. Alloway était personnellement présent et entendit tout ce qui se passa entre le dit Honorable Thomas Greenway et moi-même tel qu'énoncé plus haut par moi. Pour acomplir ma promesse, le dit jour de la dite entrevue je visitai Monseigneur l'Archevêque dans sa chambre à coucher et lui rapportai en détail et fidèlement ce qui avait eu lieu dans la dite entrevue.

"Sa Grandeur exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer l'Honorable Thomas Greenway qu'il ne mettrait aucun obstacle à son administration, et que je pourrais lui dire que Sa Grandeur n'aurait aucune objection à ce que Monsieur Prendergast fit partie du nouveau Cabinet comme représentant Français, et Sa Grandeur me demanda spécialement d'exprimer à Monsieur Greenway la satisfaction qui lui donnaient les assurances et les promesses faites à moi par le dit Monsieur Greenway.

"Le lendemain matin, conformément au rendez-vous, je suis allé à l'office de Monsieur Alloway, à Winnipeg, et là encore je rencontrai l'Honorable Thomas Greenway, et je communiquai le message de Sa Grandeur, qui fut donné tel que relaté plus haut, et monsieur Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour le dit message et pour l'attitude de Sa Grandeur, et m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son Gouvernement et Sa Grandeur; et alors, encore, et en termes spécifiques, il me renouvela les assurances que :

"Premièrement—Les Ecoles Séparées Catholiques.

"Deuxièmement—L'usage officiel de la Langue Française.

"Troisièmement—Le nombre des Divisions Electorales Françaises ne serait pas dérangé pendant son administration.

"J'avais promis de ne pas trahir la confidence de Monsieur Greenway endévoilant les détails des dites promesses et assurances, et je gardai la dite promesse jusqu'au temps de la dénégation des dites promesses et assurances par le dit Monsieur Greenway dans la Législature quoiqu'il eût violé ses engagements avant ce temps, et sans la négation par lui des dites promesses et sans ses fausses représentations de ce qui avait eu lieu, je ne me serais pas cru libre de les dévoiler.

"Monsieur W. F. Alloway était présent à son office pendant la seconde entrevue avec le dit Honorable Thomas Greenway tel que relaté plus haut, et demeura une grande appartement où nous étions réunis pendant une grande partie de la seconde entrevue.

"Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra judiciaires.

"(Signé), J. ALLARD, O.M.I., V.G."

"Déclaré devant moi dans la ville de St-Boniface, dans le comté de Selkirk, ce premier jour d'Avril A.D. 1892.

"(Signé), ALEX. HAGGART,
"Commissaire en B. R., etc."

"Manitoba, Comté de Selkirk, Savoir :

"Je, William Forbes Alloway, de la ville de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, banquier, déclare solennellement : Que j'ai vu et lu la déclaration régulière du Très Révérend Vicaire Général Allard, faite par devant Alexandre Haggart, un Commissaire en B. R., etc., ce premier jour d'Avril, A.D. 1892, et que je dis que j'étais présent, tel qu'énoncé par lui dans les ocasions mentionnées par lui, et dans la dite première occasion j'ai introduit l'Honorable Thomas Greenway au Vicaire Général, et je dis que le rapport de la dite entrevue, tel qu'exposé dans la dite déclaration du Vicaire Général, est vraie en substance et en fait.

"J'étais présent pendant toute la dite entrevue, et entendis tout ce qui s'est passé entre le Vicaire Général et le dit Thomas Grennway.

"Je dis de plus que j'étais présent à mon office de banque le lendemain, lorsque le Vicaire Général et le dit Honorable Thomas Greenway se rencontrèrent comme il en avait été convenu le jour précédent, et j'ai entendu la plus grande partie de l'entrevue qui eut lieu entre eux ce second jour, et je dis que les promesses et engagements tels qu'exposés dans la dite déclaration du Vicaire Général ont été répétés dans la dite seconde entrevue, et le dit Greenway s'exprima comme étant très satisfait, de l'attitude prise par Sa Grandeur l'Archevêque envers son Gouvernement, et exprima cette satisfaction non seulement alors, mais encore après en ma présence.

"Et je fais cette déclaration sollennelle croyant consciensement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l'acte concerant les serments extra judiciaires.

"(Signé), W. F. ALLOWAY,

"Déclaré devant moi ce 1er jour d'Avril, A.D. 1892, dans la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, susdits.

"(Signé), J. STEWART TUPPER,
"Commissaire en B. R., etc."

TEXTE DE LA LETTRE DE M. T. C. NORRIS

(Chef du Parti Libéral de la Province)

Cette lettre fut promise par M. Norris dans son adresse à la Convention Libérale Française du 24 mars dernier.

Winnipeg, le 14 Avril 1914.

M. P. A. Talbot, Secrétaire de l'Association
Libérale Française de la Province,
1-2 National Trust Building, Winnipeg.

Cher Monsieur,

Il existe actuellement une tentative bien organisée pour égarer et tromper la population canadienne française du Manitoba. Les annales du parti libéral dans le passé et sa politique dans le présent sur Plusieurs Questions Importantes sont faussement représentées.

Vous êtes anxieux d'entendre et de connaître la vérité sur la position réelle et la politique du parti libéral sur ces questions, particulièrement la question de l'Education, c'est pourquoi je vais vous les indiquer.

1o. Nous sommes partisans de l'augmentation des octrois aux écoles.

2o. Nous adhérons à la Loi Scolaire telle qu'établie par la législature de 1897 qui fournit des facilités pour l'enseignement religieux et aussi là où les cironstances le demandent pourvoit à l'enseignement bilingue.

Nous ne vous demandons pas d'abandonner ni à vos enfants d'oublier votre langue maternelle qui est aussi la leur; chérissez votre langue maternelle et enseignez-là à vos enfants à la fois chez vous et dans vos écoles. Gardez et préservez tout ce qu'il y a de plus élevé dans votre propre nationalité canadienne-française et mélangez-le avec la nationalité canadienne dont vous et vos enfants faites partie.

Mais voyez en même temps à ce que vos enfants acquièrent une égale maîtrise en anglais. Leur éducation ne sera que meilleure grâce à leur connaissance des deux langues.

La politique du parti libéral sur les questions d'éducation est telle qu'indiquée plus haut, avec cette addition que nous favorisons autant que les circonstances le permettront, le renforcement de l'Université Provincial-politique qui ne portera en aucune façon préjudice aux Collèges confessionnels, comme on nous en a acusé, mais qui ajoutera à leur efficacité en amenant l'Etat à fournir les sommes nécessaires pour l'enseignement des branches de l'éducation universitaire que les collèges n'ont pas les moyens d'assurer. L'Université complèterait l'oeuvre des Collèges et ajouterait aux facilités d'instruction des candidats aux professions libérales et à la vie d'affaires.

3o. A propos de l'éducation obligatoire.—Que vos enfants deviennent dans les années futures fermiers, magistrats, avocats, prêtres, banquiers, ouvriers, instituteurs, médecins ou qu'ils embrassent toute autre carrière, ils ont besoin de posséder une bonne éducation. Il y a des parents et des tuteurs dans ce pays, qui, volontairement et délibérément empêchent ou négligent l'éducation de leurs enfants. Le parti libéral affirme que le devoir de tout parent ou tuteur est de veiller à ce que chaque enfant en âge d'aller à l'école. . disons entre 7 et 14 ans—aille à une école quelconque, publique, privée ou paroissiale,—pendant une partie raisonnable de l'année,—ou si les parents le préfèrent, qu'ils fassent instruire leurs enfants chez eux. Pour que de cette façons ils reçoivent une éducation élémentaire convenable, la loi, telle que nous nous proposons de la faire donnera aux commissaires d'écoles le pouvoir d'acorder des dispenses, pour des raisons valables, à l'assistance obligatoire, et n'abandonnera pas une telle décision aux constables, ou magistrat, ou autre salarié.

Le parti libéral a toujours, sous ma direction accordé l'indépendance la plus complète aux libéraux catholiques français sur la question des écoles. Nous sommes un parti que veut être en bons termes avec tous et rencontrer tous les éléments sur un terrain commun de conciliation et de respect pour les opinions des autres.

Tenez-vous côte à côte avec moi dans la lutte qui vient et le jour n'est pas bien éloigné maintenant où vos enfants prendront leur place aux premiers rangs dans les chemins de la vie en ce grand et glorieux pays.

Votre bien dévoué,
T. C. NORRIS.

. . . .

Eh bien! je fais maintenant la question aux honorables députés de cette Chambre : Qu'en pensent-ils Est-ce là ce que l'on appelle de l'honnetêté publique? Est-ce là ce qu'on appelle le British Fairplay?

Je n'hésite pas à le dire, un chef politique qui est placé en face d'une situation si claire et si fausse en même temps, ne devrait avoir qu'une chose à faire: quitter la vie publique.

L'on me répondra peut-être en certains quartiers que la majorité de ce pays n'est pas liée par les promesses de ses chefs politiques. Eh bien! dans ce cas, la réponse, il me semble, est simple : la population devrait les renvoyer

(A suivre en page 2)

EN AVANT, DANS LE DEVOIR ET DANS LA CONFIANCE

Ainsi qu'ils l'avaient décidé l'an dernier, nos commissaires d'école français, après s'être au préalable assuré le concours de l'Association d'Education, ont invité, jeudi, le congrès général des Commissaires d'école de notre province à se prononcer en faveur de l'enseignement du français dans tous les grades du système scolaire public.

Le congrès, composé de plusieurs centaines de délégués, en grande majorité de langue anglaise, a rejeté cette motion. Mais ce serait, croyons-nous, une erreur de croire que notre cause est sortie amoindrie de cette bataille. C'est tout le contraire, probablement, qui est exact.

Un personnage de toute éminence parmi nous a résumé ainsi ses impressions : "La journée restera fructueuse. La question du français a été placée de nouveau devant l'opinion; c'est un *mort* qui promet de ne pas laisser en paix ceux qui comptent sur le temps pour faire accepter l'injustice. Le plaidoyer a été entendu avec respect, avec plus de sympathie, probablement, que ce qui a paru, et la cause a même eu un avocat inattendu, qui émergea soudainement du camp opposé. Donc, bonne besogne. Il s'agit de tenir dans le détail en attendant que le grain pousse."

Ceux qui ont assisté au débat de jeudi trouveront ces remarques au point. Ce fut un débat mesuré, grave, conduit de part et d'autre avec déférence pour les opinions et les personnes. Le président de l'assemblée avait lui-même ouvert la série des discours avec circonspection et avec un évident désir de maintenir la paix au sein de ce nombreux auditoire. Chez l'auditoire, attitude de tension, de malaise, et de respect chez beaucoup *nous le savons*. L'intervention si courageuse, si catégorique du docteur Shortreed, de Grandview, a été pour nous un réconfort, pour les *autres* une surprise déconcertante.

Quand le vote fût pris, et le résultat connu, le calme continua de régner. On est loin de l'exubérante hostilité des anciennes années!

Tout ceci veut dire qu'on a cessé de "mépriser" la langue française, et qu'on sympathise avec la population de langue française plus que ne le voudraient les auteurs de la loi de suppression.

Nous avons dès maintenant dans la population anglaise beaucoup d'amis *craintifs* qui bientôt s'enhardirent jusqu'à se prononcer ouvertement en notre faveur. Continuons, accentuons, notre travail de pénétration dans le public anglais; faisons notre thèse, qui est si juste et si raisonnable, chaque fois que l'occasion s'en présentera: à la législature, à l'Université, dans les assemblées publiques, dans les journaux, dans la vie privée. Parlons de français—le plus correctement possible—dans la famille et dans les affaires; maintenons l'union qui existe actuellement dans nos rangs; aidons au recrutement du personnel enseignant dans nos paroisses. Avec une telle discipline notre résistance acquerra de plus en plus de force.

Ne nous dissimulons pas le côté grave de ce spectacle d'un grand congrès se prononçant encore une fois contre nous; mais ne manquons pas non plus de dégager de cette séance des symptômes qui paraissent évidents, et qui sont faits pour nous encourager. Pas d'optimisme dangereux, pas de pessimisme exagéré non plus. En avant toujours, dans le devoir et dans la confiance.

Le Comité de Presse de l'Association d'Education des Canadiens-Françaçis du Manitoba.

Notes Locales

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée au milieu de nous d'un nouveau médecin canadien-français: monsieur le docteur Jean Euclide Longpré, autrefois de Montebello, province de Québec. M. le docteur Longpré fera de la médecine générale. Résidence : 55 rue Masson, Saint-Boniface; bureau, chambre 407 édifice Great West Permanent, rue Main. Tous les jours entre 2 heures et six heures. Nous souhaitons la bienvenue à ce compatriote.

UNION CANADIENNE

M. Henri Lacerte, avocat a donné dimanche dernier une conférence très intéressante sur l'oeuvre de Edmond Rostand. Nos félicitations à l'orateur et à l'association

(Suite de la page 1)

dans leur foyer et ne plus leur permettre de conduire les affaires de ce pays, sans quoi, elle se rend solidaire de leurs actes.

Je ne puis croire, et je ne crois pas, que la majorité de ce pays soit réellement bien au courant de la situation telle qu'elle existe. Je crois que la majorité de la population de ce pays est saine et honnête, et je crois sincèrement que si les difficultés actuelles existent, et si nous vivons dans un état anti-constitutionnel et lamentable, c'est que cette saine population a reçu des chefs politiques de ce pays une éducation si fausse, des renseignements si incomplets et si contraires à la vérité, qu'il lui est impossible dans sa mentalité actuelle de discerner le faux du vrai.

Et c'est là l'une des raisons principales pour laquelle je ne demande aujourd'hui rien autre chose qu'une conférence amicale nous permettant de nous entendre sur les moyens propres à rétablir la paix sans créer de commotion bouleversante.

Il me semble qu'il est difficile d'être plus raisonnable et moins exigeant dans ses demandes. . . . .

. . . .

J'arrive maintenant à cette question de l'école nationale.

L'on nous jette continuellement à la face que nous voulons démolir l'école nationale et qu'il est du devoir impérieux de la majorité de ce pays de protéger l'édifice de l'école nationale.

J'entrerai sans hésitation sur le terrain de nos contradicteurs, et je prétends que l'école neutre, telle que nous l'avons actuellement, ne peut être une école nationale dans le sens britannique du mot.

L'école nationale neutre est d'invention américaine, et allez demander aux esprits les plus sérieux de la république américaine ce qu'ils pensent du succés de ce système.

Le peuple de la Grande Bretagne croit, et les écoles nationales de la Grande Bretagne ne sont pas des écoles neutres. La Grande Bretagne croit en Dieu; l'immense majorité des citoyens de la Grande Bretagne croit en Dieu. Tandis que, il est prouvé par les chiffres officiels que 66 pour cent de la population des Etats-Unis ne croit pas en Dieu et vit dans l'athéisme.

J'ai donc raison de dire que lorsque nos gouvernants actuels appellent l'école neutre une école nationale, ils ne sont pas dans le vrai chemin au sens britannique du mot.

Et encore une fois, nous ne réussirons pas ici plus qu'ailleurs à créer un grand et solide pays en basant la structure de ce pays sur l'école sans Dieu. Et si nous continuons dans cette route plus longtemps, nous suivrons l'exemple des Etats-Unis que l'on pourrait facilement comparer à une magnifique statue de marbre, toute ornée de lignes d'or, sans âme cependant pour animer ce corps, apparemment magnifique et riche, mais sans vie.

Je n'abuserai pas de la patience de cette Chambre en lui citant les opinions nombreuses d'hommes d'état américains, de financiers, d'hommes d'affaires, de ministres de la religion, opinions qui concordent parfaitement avec l'opinion que j'exprime ici moi-même. Vous n'avez qu'à lire attentivement ce qui s'imprime à tous les jours dans les principaux journaux des Etats-Unis, et ce qui s'imprime dans les nôtres, pour vous convaincre facilement que j'ai raison.

Je ne demande pas que l'on fasse des églises avec nos écoles, mais je demande que si l'on veut appeler l'école manitobaine une école nationale, c'est-à-dire une école qui nationalisera les citoyens de toute origine qui habitent notre pays dans le vrai moule canadien, moule qui ne peut être autre que chrétien, je demande, dis-je que ce soit une école basée sur l'enseignement religieux, autrement ce que l'on appelle l'école nationale ne sera ni plus ni moins qu'une usine d'athéisme, et sûrement cela n'est pas l'ambition de la majorité du peuple de cette province. . .

. . . .

Il y a eu dernièrement une élection dans le comté de Lakeside, et, bien que le Premier Ministre semble vouloir éprouver une grande joie à cause de la victoire du candidat du gouvernement Norris ne parlent-ils pas des foreigners. été élu que parce que, comme d'habitude, l'on a fait appel aux préjugés de race et de religion des électeurs de ce comté.

C'était le droit de ceux qui ne partagent pas les opinions du Cabinet actuel de mettre sur les rangs un candidat, c'était le droit de n'importe quel député de cette Chambre de faire visite aux électeurs et de discuter devant eux les questions publiques. Qu'avons-nous vu?

Le député de LaVérandrye, monsieur Talbot, était à peine dans le comté depuis dix minutes que déjà le Free Press de Winnipeg mettait en garde les électeurs de Lakeside contre l'intrusion d'un député parce qu'il était français d'origine. L'on s'est mis immédiatement à crier partout : Electeurs de Lakeside, prenez garde! Il y a un français dans le comté! l'école nationale est en danger! Et l'on n'a pas hésité à ce propos de faire des comparaisons odieuses entre les citoyens d'origine anglo-saxonne et les citoyens appartenant à des races différentes.

Avec quel dépit le Free Press de Winnipeg et les amis du gouvernement Norris ne parlent'il pas des foreigners. Mot odieux, que l'on devrait rayer absolument de notre vocabulaire.

Les citoyens d'origine étrangère, une fois naturalisés citoyens canadiens, sont des citoyens comme n'importe qui, ayant tous les droits de citoyens canadiens, et les attaques que l'on porte continuellement contre eux, les écrits tendant à produire chez les citoyens anglo-saxons des sentiments de dédain vis-à-vis ces citoyens d'origine étrangère, sont répréhensibles, injustes et vils.

Je dois avouer que lorsque j'ai lu dans le Free Press de Winnipeg que le Premier Ministre de cette province avait prononcé les paroles suivantes, je n'ai pu faire autrement que me demander dans quels pays nous vivions. Voici les paroles du Premier Ministre :—

"Tous les centres français dans cette province ont voté contre le gouvernement à la dernière élection, et cette fois-ci, l'on peut s'attendre qu'ils feront de même. Prenant en considération l'opposition que l'on met aux écoles nationales, sûrement le gouvernement peut s'attendre au vote de tous les bons canadiens".

Je prie les honorables députés de cette Chambre de bien remarquer que dans l'opinion du Premier Ministre, tous ceux qui ne partagent pas son opinion sur la question d'éducation ne sont pas de bons canadiens.

Pour ma part, je n'hésite pas à dire à l'honorable Premier Ministre que les canadiens-français sont aussi bons sujets britanniques que qui que ce soit, que nous n'avons aucune permission à demander à qui que ce soit pour vivre dans ce pays, et que nous sommes les plus canadiens des canadiens puisque le Canada est notre seul pays et que nos ancêtres, en montant de générations en générations, ont été des canadiens.

Nous parlons la langue française, notre sang est français, mais nous sommes par excellence des canadiens, des canadiens-français.

Et quand des paroles comme celles que le Premier Ministre a osé prononcer devant les électeurs de Lakeside nous parviennent, nous avons le droit de nous sentir blessés, et j'ai le droit de protester dans cette Chambre contre de telles déclarations.

Vous est-il arrivé d'assister à une assemblée publique où un orateur de langue anglaise devait solliciter le vote de l'élément français? Pour ma part, depuis au-delà de vingt ans que j'assiste aux assemblées publiques, je ne me rappelle pas une seule assemblée où un orateur de langue anglaise, le Premier Ministre comme les autres, n'ait commencé son discours par une phrase à peu près comme celle-ci : Messieurs, je regrette que mon éducation première aît été tellement négligée que l'on ne m'a pas enseigné à parler votre belle langue, etc.

Une fois l'élection finie, cependant, ces belles paroles étaient oubliées, l'on votait des lois absolument contraires à cette pensée, et c'est à qui se montrerait le plus patriote en insistant sur la passation de lois faisant disparaître tous droits à l'enseignement du français dans nos écoles. Comme honnêteté, ça ne vaut pas cher, et comme logique, c'est mince!

Comme toujours du reste, le Manitoba Free Press a voulu renchérir sur la distribution des compliments, et avec son audace ordinaire, il a demandé aux électeurs de ce pays de faire une comparaison entre un gouvernement composé d'hommes dont les noms sont T. C. Norris, Thos. Johnson, Edward Brown. Dr Thronton, etc., et d'un Cabinet composé d'hommes dont les noms seraient : Talbot, Boivin, Kristjansen et Yakimischak.

Son idée était claire : tout honneur aux messieurs dont les noms ont une belle consonance anglo-saxonne, et dédain absolu pour ceux dont les noms ont une consonance française et ruthène, islandaise ou autre.

Evidemment, quand l'on s'appelle, par exemple, Siftont ou Dafoe ou Northcliffe ou William ou Randolph ou Hearst, c'est évidemment magnifique et le certificat d'une belle grandeur, mais quand l'on s'appelle Kristjanson et Yakimischak ou autre, c'est évidemment propre à dégoûter tout électeur intelligent, et c'est comme cela vraiment que l'on croît amener la bonne entente, la concorde, le respect mutuel dans ce pays!

Cet article du Free Press est, à mon avis, ce qu'il y a de plus dégoûtant. . . . .

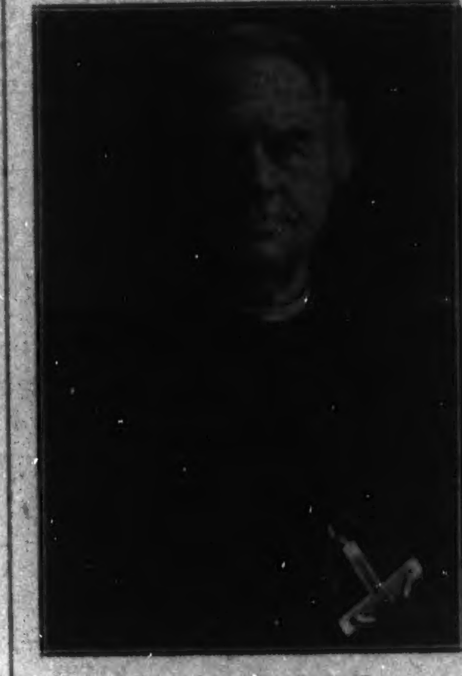
. . . .

Ce n'est pas en voulant extirper du coeur du citoyen dont l'origine n'est pas anglo-saxonne l'amour naturel

(A suivre en page 3)

R. P. Z. LACASSE, O.M.I.

Le Père Lacasse naquit à St-Jacques le 9 mars 1845. Comme on le portait à l'église pour le baptême, la voiture fut renversée et le nouveau-né roula dans la neige. Le saint M. Paré, curé de Saint-Jacques, prédit que cet enfant serait missionnaire et qu'il irait loin dans la neige. C'est ainsi que le bon curé annonçait le futur missionnaire du Labrador. Ses pieux parents ne doutèrent jamais de cette prophétie. Pour s'y préparer il fut envoyé au Collège de l'Assomption. L'élève avait du talent, malgré tout le soin qu'il prit pour le cacher, mais il était passablement espiègle et donnait quelquefois des inquiétudes au bon M. Barette, son professeur.



Pendant ses études il se cassa une jambe et resta infirme pour la vie. Cette infirmité augmenta beaucoup ses fatigues de missionnaire, surtout dans ses longues courses en raquettes, mais ne ralentit jamais son ardeur. Il s'en consolait avec sa gaieté et sa bonhomie habituelles en disant que sa jambe, quoique deux pouces plus courte que l'autre, arrivait toujours le soir en même temps.

En 1870 il entrait au noviciat des Pères Oblats, à Lachine, avec une santé délabrée; s'il ne pouvait espérer devenir missionnaire, comme il l'avait rêvé depuis sa jeunesse, il voulait au moins mourir dans une maison religieuse.

Mais il devait être missionnaire et fournir une longue et fructueuse carrière. Ordonné prêtre le 27 avril 1873, il partait bientôt pour les rudes missions du Labrador, où il devait pendant neuf ans travailler avec un zèle inlassable à la conversion des Montagnais et des Esquimaux.

Pour organiser ces missions si pauvres il lui fallait de grandes ressources. Où trouver l'argent nécessaire? L'idée lui vint de composer des livres pour aider ses missions. C'est en 1880 qu'il publia sa première *"Mine"* qu'il intitule *"Une mine produisant l'or et l'argent"*, et qu'il dédie à "ses chers amis", les bons "habitants" de Québec. Le succès dépassa ses espérances. Une seconde *"Mine"* suivit bientôt et reçut le même accueil du public. Cependant il dut, après neuf ans, quitter ses rudes missions; ses forces le trahissaient. Ses supérieurs le rappelèrent à Montréal.

Mais le vaillant missionnaire ne faisait que changer son champ d'apostolat. Le Père Lacasse avait au coeur l'amour de l'Eglise et l'amour de sa race.

Mgr Fèvre a dit dans le 44me volume de l'Histoire de l'Eglise: *"Le Père Zacharie Lacasse, O.M.I., est un esprit d'un autre genre,* — il venait de parler du Père Braun, jésuite. *C'est l'émule des Bernard, des Mullois et des Ségur. Sa sincérité ne dédaigne pas le mot propre; sa belle humeur ne redoute pas la plaisanterie spirituelle. Nous avons lu tous ses écrits, avec le seul regret qu'ils ne soient pas plus nombreux. Un écrivain qui tire aux moineaux avec une grenaille de si belle préparation n'a pas le droit de laisser sa plume au repos."*

Plusieurs ont exprimé le même regret. Cependant, malgré ses occupations de missionnaire il sut de temps en temps reprendre sa plume pour écrire dans l'*Ami du Foyer* ses suaves *"Légendes du peuple canadien à l'ombre de la croix"*, et enfin son dernier livre, *"Une mine de souvenirs"*.

Mais le Père Lacasse était avant tout un missionnaire populaire et il se donnait tout entier à la prédication des retraites. On ne peut compter le nombre des retraites qu'il a prêchées dans le Québec, l'Ouest Canadien, et dans les centres franco-américains.

Le Père Lacasse était aussi un patriote; pour en être convaincu on n'a qu'à parcourir ses écrits.

Le Père Lacasse n'est pas mort tout entier, puisqu'il parlera encore par les fortes leçons d'apostolat et de patriotisme qu'il a données pendant sa vie.

—*La Liberté.*

(Suite de la page 2)

qu'il a pour sa langue maternelle, que l'on réussira à faire un peuple uni, homogène, et en état de travailler efficacement au développement de notre pays.

J'ai dit tout à l'heure que l'école neutre, l'école sans Dieu, ne pouvait être vraiment nationale et que pour faire une école nationale, il fallait y mettre à la base l'enseignement religieux. J'ajoute de plus, que l'école où l'on ne veut absolument enseigner qu'une seule langue, c'est-à-dire la langue anglaise, n'est pas non plus une école nationale dans le vrai sens du mot, et je dis qu'elle manquera son but.

Il ne s'agit pas seulement, pour faire de vrais canadiens, d'exiger le seul enseignement de la langue anglaise. Si l'on veut faire de bons citoyens canadiens, l'ont doit ensemencer plus profondément, il faut aller jusqu'au coeur du citoyen, de quelque origine qu'il soit.

Nous connaissons tous la nécessité de la connaissance de la langue anglaise. Nous voulons que nos enfants apprennent cette langue. Le fait est, et c'est indiscutable, que nous apprenons l'anglais et que nous pouvons nous en servir chaque fois que l'occasion l'exige. Mais, je le répète, le patriotisme qui est basé simplement sur l'enseignement de la langue anglaise est un patriotisme qui ne va pas plus profondément qu'à l'épiderme.

Tandis que le respect porté à l'idéal national d'une race va jusqu'au coeur.

L'on n'a pas besoin, il me semble, d'être doué d'une intelligence plus qu'ordinaire pour bien voir et pour bien se rendre compte de ce qui arrive ailleurs.

Qui osera me dire que l'enseignement de l'anglais a suffi pour faire de l'Irlandais un grand ami de la Grande Bretagne? Il vaut aussi bien regarder les choses en face, et tous admettront qu'actuellement la situation est si malheureuse dans ce pays que le règne du meurtre, des deux côtés des armées engagées dans le combat, est en pleine floraison.

La situation actuelle en Irlande est si lamentable que même des hommes comme O'Connell, Gladstone, Parnell, Redmond ne parviendraient pas à calmerl'opinionpublique.

L'Allemagne a-t'elle réussi à germaniser l'Alsace-Lorraine en voulant forcer l'enseignement exclusif de l'Allemand?

Les Etats-Unis se sont bien dans le temps révoltés contre la Grande Bretagne, et pourtant les citoyens de ce pays parlaient l'anglais.

Qui osera me dire, dans cette Chambre, que l'on fera de grand patriotes avec les Ruthènes, les Polonais et toutes les autres nationalités qui habitent cette province, par l'emploi de cette méthode tyrannique du Gardien Officiel de l'éducation, dont la fonction est ni plus ni moins de prendre à la gorge tous les citoyens appartenant à ces différentes races, en leur disant brutalement : vous ne prononcerez pas un mot de votre langue maternelle, mais bon gré mal gré vous devrez ne parler qu'une seule langue, l'anglais.

La plupart de ces nationalités sortent d'une souche qui, il y a des siècles, représentaient des nations puissantes. Plusieurs ont quitté leur pays, attirés par notre littérature qui les invitait à venir partager avec nous la grande liberté américaine. Ils ont lutté pendant des siècles pour leurs droits naturels, et des nations plus fortes n'ont pas réussi à changer leur sang de nature.

Je suis d'accord avec ceux qui prétendent qu'il faut enseigner l'anglais à ces populations. C'est une langue officielle du pays, et ils doivent l'apprendre; mais je n'hésite pas à dire non plus qu'ils l'apprendront d'autant plus volontairement et facilement que les pouvoirs publics les traiteront avec déférence et qu'ils respecteront leurs nationalités. . . . .

. . . .

Je ne mets pas la langue française sur le même pied que la langue de ces différents peuples. La langue française est une des langues officielles du Canada, et je n'ai nullement l'intention de permettre qu'on la descende de son piédestal. Mais, je dis qu'avec tout l'amour que j'ai pour ma langue, tout le respect et le dévouement que j'ai pour mes droits comme citoyen de langue française, je suis d'opinion que si l'on veut amener toutes ces populations d'origine étrangère à la juste compréhension de leur devoir comme citoyens canadiens, nous devons les traiter avec tout le respect auquel a droit un citoyen honorable et honnête, peu m'importe son origine ou sa langue maternelle. . . . .

. . . .

La politique que l'on a suivie depuis de longues années et que l'on s'acharne à suivre encore aujourd'hui est malsaine en tous points. Elle est contraire aux intérêts du pays et elle est de nature à étouffer son développement plutôt que d'aider à sa marche en avant vers le progrès.

Qu'avons-nous fait, nous de la minorité, depuis maintenant bientôt trente ans, et que faisons-nous aujourd'hui? Nous proclamons les sains principes, les seuls qui soient capables de former un peuple généreux, grand et fort. Nous tâchons maintenant d'amener la majorité actuelle de ce pays à ce ressaisir et à se mettre en posture pour bien voir le nuage qui s'amoncelle à l'horizon et qui se remplit de jour en jour de malentendus et de ressentiments, nuage menaçant de se tourner plus tard en un vent de haine pour alors éclater au-dessus de nos têtes en un orage terrible dont il est difficile aupourd'hui de prévoir les conséquences.

Nous réclamons aujourd'hui purement et simplement le respect des lois du pays; nous réclamons des chefs politiques de notre pays le respect de leur parole; nous réclamons de la part de la majorité de ce pays le respect des droits des parents dans l'éducation de leurs enfants et, pour cette raison, l'on fait l'impossible pour nous représenter devant le public comme des séditieux.

Il s'est dit bien des choses depuis quelque temps au sujet de la sédition. Il y a a actuellement trois députés de cette Chambre qui sont incarcérés en dedans des mûrs du pénitencier pour propos et actes séditieux.

Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune hésitation en ce moment de dire que ces députés de la Chambre manitobaine ne sont pas plus coupables de sédition que les hommes publics qui, depuis des années s'acharnent à passer des lois contraires à la justice la plus élémentaire et qui, par ces lois, causent la discorde entre les classes et les races de ce pays et attirent la haine, et je défie qui que ce soit de me déloger de la position où je prends pied aujourd'hui. . . . .

. . . .

(A suivre en page 4)

BONNES PENSEES

La flatterie est comme l'ombre, elle ne nous rend ni plus grandes ni plus petites.

Quand on est bien malheureux, on a peu de besoins.

Après la grâce, ce qui donne plus d'efficacité aux paroles pieuses, c'est la sainteté de celui qui les profére.

Plus on voit le monde, plus on pressent ce que doit être Dieu.

Il y a des questions si indiscrètes qu'elles ne méritent ni la vérité ni le mensonge.

(Suite de la page 3)

Considérons simplement les avantages de la connaissance de la langue française sans même nous occuper des lois à ce sujet, et voyons s'il peut se trouver un homme intelligent dans le pays qui oserait nier l'importance et la nécessité absolue d'apprendre la langue française.

Encore ici, je pourrais vous citer des opinions nombreuses, non pas de français louangeant leur langue, mais d'anglais qui, en hommes intelligents, n'hésitent pas à dire que jusqu'ici l'on a fait fausse route en négligeant l'enseignement de cette langue, et qui, eux-mêmes, désirent que l'enseignement du français devienne obligatoire même dans les écoles anglaises.

Tout le monde connaît l'honorable Monsieur Rowell. Personne sûrement ne l'accusera d'être français. et pourtant, ne prononçait-il pas, il y a à peine quelques jours devant les membres du Club Canadien, les paroles suivantes: "C'est regrettable pour nous, anglo-saxons, de ne connaître que l'anglais. Nous sommes tellement satisfaits de notre langue, que nous ne nous donnons pas même la peine d'en apprendre un autre. Il est à espérer toute fois, que pour prendre part aux grandes assises mondiales, nous nous efforcerons de devenir meilleurs linguistes."

Monsieur Rowell venait d'assister aux assemblées de la Ligue des Nations et là, il avait pu se convaincre que l'homme qui n'a aucune connaissance de la langue française occupe nécessairement dans le monde un poste secondaire. En homme intelligent, il le reconnaît publiquement, et il ne craint pas de le dire à ses compatriotes.

Le grand journal anglais de Montréal, le "Star", prend la même position. Lisez nos journaux, et vous verrez que tous les journaux qui se piquent de traiter de haut les grandes questions sont du même avis.

Sir George Foster, l'un des vétérans de la politique canadienne. bien que arrivé maintenant à un âge avancé, s'est mis avec ardeur à l'étude du français parce que, lui aussi, en a compris la nécessité.

Le Premier Ministre du Canada, Monsieur Meighen, fait la même chose, et, faites le tour des personnages politiques qui ont quelque ambition d'occuper dans ce pays et dans le monde un poste marquant, et vous verrez que tous reconnaissent que la langue française doit trouver dans nos écoles, nos collèges, nos universités, la place honorable à laquelle elle a droit.

Le Conseil National des Femmes du Canada du Nouveau Brunswick déclarait, il y a quelque temps, que l'on pourrait faire disparaître du programme des écoles, certains sujets, pour donner la place à l'enseignement du français.

Encore une fois, sommes-nous donc des séditieux, quand nous ne faisons rien autre chose que de réclamer ce que les anglais eux-mêmes réclament?

Le Free Press de Winnipeg trouve indigne et dangereux pour le pays, un article du journal des Ukraniens du Manitoba, quand ce journal proteste contre la loi qui défend aux parents Ukraniens d'enseigner leur langue et leur religion à leurs enfants.

Laissez-moi vous citer ce que disait à la conférence des éducateurs tenue à Ottawa le Docteur McKay, une homme bien connu dans le monde universitaire de Winnipeg :

"One of the resolutions passed before us, proposed that every child in every school in Canada should be taught the English language and should be made to understand the genius of our English race. But I do not believe every child in Canada should be reduced to the dead-level monotony of one language, and one single-track creed. I have within me not a single drop of Anglo-Saxon blood. I come from entirely Celtic stock. I can remember in my boyhood listening to the old Celtic language spoken in my home, so deeply as to hear that old language spoken even by its humblest exponent here in Canada. I believe there is a value we have not estimated in every one of these nationalities that have come to us with their language, traditions, poetry and experience. If we are going to try and drag them down to a dead-level, even type of Canadian, we are going to miss the significance of their nationality, lose their wealth of language and everything that may tend to enlarge the stock and give diversity to the moral ideals and to the moral outlook of our people. I hope that this great conference shall lead the educational efforts of Canada in the future.

Il me semble qu'il est inutile pour moi de faire de plus amples commentaires.

* * *

L'on nous dit sur tous les tons que le système des écoles séparées est impracticable. Je soutiens le contraire sans hésitation, et je prétends que le système des écoles séparées est le seul système intelligent et pratique dans un pays comme le nôtre.

Encore ici, je ne demanderai pas aux députés de cette Chambre ni au pays de prendre mon opinion personnelle, et je ne présenterai pas dans ce débat une seule opinion française. Je laisserai comme je l'ai fait jusqu'à présent, le soin de prouver ma thèse à des anglais.

L'idée peut paraître un peu originale, mais je soutiens qu'elle a du bon, et la voici.

Je crois qu'il serait avantageux non seulement pour notre province, mais pour le pays en général, si la députation de cette Chambre voulait se donner la peine de faire une visite dans la province de Québec, où le système d'écoles séparées fonctionne admirablement bien, et où la population vit dans l'accord et le calme parfai.

Il est fort possible que nos ministres pourraient donner aux membres du gouvernement de Québec des renseignements utiles, mais je crois que les membres de notre gouvernement pourraient là aussi puiser des connaissances qui ne leur seraient pas inutiles.

Ainsi, notre secrétaire provincial, qui a charge du département des statistiques, trouverait dans la vieille province de Québec des notions nouvelles qui lui permettraient de donner à ce département un essor nouveau et, sur ce point, je désire exprimer l'opinion que notre système de statistiques devrait être agrandi de telle manière que nous puissions savoir exactement non seulement le nombre d'acres en culture, le nombre de minots de grain produits chaque année, mais nous devrions être en mesure de connaître la richesse de chaque citoyen en terrain, bestiaux, machineries agricoles, etc. Nous devrions pouvoir dire exactement le montant d'argent engagé dans nos manufactures, le nombre de travailleurs, le montant de gages payées. Nous devrions, en un mot, pouvoir être en mesure de faire le bilan exact de notre actif et de notre passif, et j'ai raison de croire que le système de statistiques de la province de Québec est établi sur une très bonne base.

Notre ministre de l'agriculture pourrait se rendre compte que sur les bords du Saint-Laurent, il se fait une culture magnifique et que les fermes expérimentales, les écoles et les collèges d'agriculture ne le cèdent en rien aux institutions semblables dans les autres provinces.

Notre procureur général rencontrerait là-bas des légistes avec qui il pourrait passer des moment très intéressants et très instructifs.

Notre premier ministre trouverait le moyen de causer avec des hommes d'état dont la compagnie lui serait très agréable.

Notre ministre des travaux publics serait, je n'en doute pas, émerveillé du développement industriel de la vieille province de Québec, et pourrait, je crois, sans insinuation malveillante, trouver des connaissances nouvelles pour l'administration de son département.

Notre ministre de l'éducation qui, chose curieuse, défend l'enseignement du français dans nos écoles, bien qu'il se pique lui-même de connaître le français quelque peu et qu'il se fasse un plaisir de l'étudier, trouverait dans la province de Québec un vaste champ dans lequel il pourrait travailler, et une viste dans les écoles, les collèges et les universités de la province de Québec, lui ouvrirait certainement des horizons nouveaux.

S'il faut en croire l'indiscrète rumeur l'honorable député de Winnipeg, madame Rogers, serait bientôt ministre. Je puis assurer à madame Rogers que dans la province de Québec elle serait entourée par une société brillante et vivrait dans une atmosphère de raffinement qui convient à ses goûts en même temps qu'elle pourrait visiter avec beaucoup d'intérêt les institutions de charité canadiennes-françaises, visite qui lui rappellerait le travail superbe qu'elle-même a fait avec un dévouement que nous reconnaissons tous dans la sphère des oeuvres charitables de notre province.

Les députés de cette Chambre, fermiers, travaillistes, ou autres, viendraient en contact avec une population hospitalière, heureuse et charitable où la paix et la concorde règnent d'une manière charmante.

(A suivre la semaine prochaine)

CONCERT SACRE

Le concert sacré que donnera le Choeur de la Cathédrale, le dimanche des Rameaux, s'annonce on ne peut mieux. De nombreuses bonnes volontés doublées de bonnes voix ont répondu à l'appel et constituent un choeur d'un excellent volume.

Les solistes sont maintenant très au fait de leurs parties. Mme Berthe Bélair et Mlle Rosa Genthon, MM. Hélie, Trudeau et Davis forment une phalange capable de venir vaillamment à bout des "Sept Paroles", de Dubois. Mlle H. Lamoureux, dans "Gallia", de Gounod, ne manquera pas de surprendre les amateurs par la joliesse de sa voix, et M. Rignold, qui dirigera, est un chef très précis et très munitieux. Aux répétitions les différentes oeuvres au programme ont déjà une jolie allure, et d'ici le concert on compte encore s'améliorer.

Les billets déposés aux bureaux de l'Association d'Education sont maintenant en vente aux prix de $1.00, 75 sous et 50 sous. Retenir par téléphone au No N 1311.

(Communiqué.)

CITY OF SAINT BONIFACE MANITOBA

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS RE ARRERAGES DE TAXES

La vente des terrains pour arrérages de taxes aura lieu vers le 30 avril prochain.

Tous les terrains sur lesquels il y aura plus d'une année d'arrérages seront vendus à cette date; la préparation de cette liste est déjà commencée et ce travail sera terminé vers le 15 mars. Si vous avez des paiements à faire veuillez communiquer immédiatement avec le trésorier ou avant cette date afin d'éviter les frais.

Le trésorier est authorisé à recevoir des paiements en à compte.

J. C. DUSSAULT,
Trésorier.

A NOS ABONNES

"NOS ABONNES SONT PRIES DE REFERRER A L'ETIQUETTE D'EXPEDITION AFIN DE CONSTATER SI LEUR ABONNEMENT EST EN REGLE OU S'IL EST DU. S'IL Y A ERREUR, NOUS LES PRIONS DE NOUS EN NOTIFIER. SI L'ABONNEMENT EST DU, NOUS LEUR SERIONS TRES RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR NOUS EN ENVOYER IMMEDIATEMENT LE PAIEMENT."